

## Chapitre 2

### Vue d'ensemble de la formation en entreprise

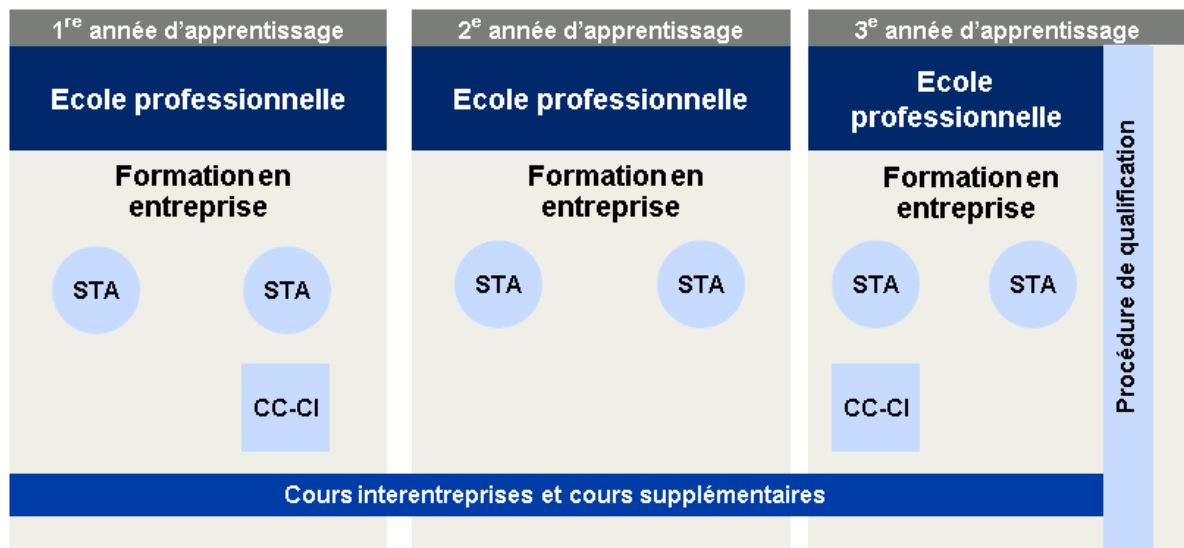


Figure: vue d'ensemble de la formation en entreprise

La formation commerciale initiale auprès d'une banque comprend une partie pratique dispensée dans l'entreprise formatrice et une partie scolaire suivie auprès d'une école professionnelle ainsi que des cours interentreprises.

### Formation en entreprise

La formation en entreprise se déroule sur la base du Dossier de formation et des prestations (DFP) dans l'entreprise formatrice, où un formateur instruit et suit la personne en formation. Les cours interentreprises transmettent les compétences de base et les compétences spécifiques à la branche concernée, favorisant ainsi la réussite de la formation. Les matières dispensées à l'école professionnelle et durant les cours interentreprises peuvent, dans l'idéal, être directement appliquées et évaluées au poste de travail.

#### Situations de travail et d'apprentissage (STA)

Le formateur évalue votre prestation et votre comportement au poste de travail sous plusieurs angles prédéfinis. Les situations de travail et d'apprentissage (STA) sont assimilables aux entretiens de convention d'objectifs dans le monde du travail. Chaque apprenant effectue six STA durant ses trois années d'apprentissage au rythme de deux par an. Les STA constituent une part de la note d'expérience dans la procédure de qualification en entreprise.

#### Cours interentreprises (CI) et contrôle de compétences des CI (CC-CI)

Les cours interentreprises servent à la transmission, au-delà du cadre de l'entreprise, de compétences générales et propres à une branche. Les cours interentreprises Banque sont placés sous l'égide de l'Association suisse des banquiers (ASB). Ces

cours sont répartis sur l'ensemble des années d'apprentissage et leur durée s'élève au minimum à 16 jours. Suivant l'organisation des CI, des journées supplémentaires peuvent s'y ajouter.

Durant les trois ans d'apprentissage, au total deux contrôles de compétences des cours interentreprises sont effectués afin de vérifier le niveau d'acquisition du savoir transmis jusqu'alors et des compétences traitées. Les CC-CI constituent une part de la note d'expérience dans la procédure de qualification en entreprise.

## **Formation à l'école**

La formation scolaire est dispensée à l'école professionnelle. Les contenus sont consignés dans les catalogues d'objectifs évaluateurs spécifiques aux matières enseignées selon le ► [plan de formation](#). Etant donné la coopération des différents lieux de formation et afin de favoriser la transmission de connaissances, le ► [catalogue des aptitudes partielles Banque](#) fait référence aux différents objectifs évaluateurs scolaires (profil E) correspondants.

## **Règlement de promotion**

L'école professionnelle fait état de vos connaissances dans les domaines enseignés et établit à votre intention un certificat au terme de chaque semestre. Le déroulement futur de la formation est déterminé sur la base du règlement de promotion (voir art. 17 de ► [l'Ordonnance sur la formation](#)).

## **Procédure de qualification (Proc. qual.)**

La procédure de qualification comporte deux parties équivalentes, une partie scolaire et une partie entreprise. Pour en savoir plus sur la procédure de qualification, veuillez consulter l'art. 21 de ► [l'Ordonnance sur la formation](#) ainsi que le ► [chapitre 7](#) du DFP.

## **Vue d'ensemble de la formation**

La vue d'ensemble de la formation vous informe sur le déroulement de votre apprentissage. Vous savez ainsi quelles seront les attentes à votre égard durant cette période. Outre la vue d'ensemble de la formation en entreprise, vous recevrez à l'école professionnelle ainsi que lors des cours interentreprises de précieuses informations sur votre apprentissage.

Au fil de votre formation, vous intégrerez différents départements et équipes. Cela vous permettra non seulement de découvrir la variété des domaines composant les activités bancaires, mais aussi d'acquérir, étape par étape, toutes les compétences essentielles à votre future carrière professionnelle.

Durant vos trois années d'apprentissage, tous les objectifs de formation de ce DFP, conformément au ► **chapitre 4**, seront abordés. Chaque aptitude partielle favorise l'acquisition de compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Le catalogue des aptitudes partielles Banque et celui des aptitudes partielles MSP décrivent le comportement et les connaissances que vous devriez maîtriser au terme de vos trois années de formation. C'est pourquoi les objectifs de formation constituent simultanément la base de la procédure de qualification. Le calendrier des objectifs de formation vous sera communiqué par votre entreprise formatrice durant votre formation, en fonction de la planification des interventions.

Le matériel supplémentaire du DFP comporte des renseignements détaillés à ce sujet à l'intention des formateurs, ► **remarques pour l'établissement de la vue d'ensemble de la formation et de la planification des interventions dans l'entreprise.**